



Païement factures et Impot après décès

Par **Marinella34**, le 18/01/2023 à 08:49

Bonjour,

je me permets de vous poser une question, car je suis complètement perdue.

Mon grand oncle vient de décéder et je suis l'héritière sur son testament.

La succession est ouverte. par contre, mon oncle continue de recevoir des factures et règlements des impots, et j'avais compris qu'en communiquant les coordonnées du notaire, celui-ci se chargerait une mise en attente de règlement car mon oncle a les fonds disponibles pour pouvoir les régler, et du coup celà serait déduit de la succession.

Or, à c ejour on me demande de régler les factures., alors que j'en ai pas les moyens.

Quel serait mon recours ?

D'avance merci à vous,

Bonne journée

Par **Marck.ESP**, le 18/01/2023 à 09:17

Bonjour

Vous pouvez effectivement mandater le notaire pour payer les factures sur les actifs financiers.

Par **Marinella34**, le 18/01/2023 à 09:23

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Apparemment il faut que j'attende l'établissement de l'acte de notoriété pour pouvoir le faire.

tout est donc en attente et le notaire m'a répondu qu'il n'a pas les fonds nécessaire pour le règlement des factures.

Par **Visiteur**, le **18/01/2023** à **09:38**

Bonjour,

Vous héritez aussi des dettes ! Et si elles sont supérieures à la somme disponible, il est préférable de refuser la succession.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199>

Par **Marck.ESP**, le **18/01/2023** à **10:03**

[quote]Apparemment il faut que j'attende l'établissement de l'acte de notoriété pour pouvoir le faire.[/quote]

Je ne vois pas le rapport si le notaire a ouvert le dossier... Le notaire règle les factures du défunt avec l'argent dont ce dernier disposait. De votre côté, il est utile de communiquer à l'émetteur de facture, une copie de l'acte de décès et l'adresse du notaire.

Par **Pierrepauljean**, le **18/01/2023** à **11:10**

Bonjour

qui est "on"?

qui vous demande de régler les factures?

Par **Marinella34**, le **18/01/2023** à **21:23**

Merci pour vos Réponses, j'ai eu la clerc de notaire qui m'a dit que l'acte de notoriété allait être édité à la fin du mois.

Du coup la banque pourra débloquer les fonds en leur donnant ce document et je pourrais alors régler les factures.

Si j'ai tout bien compris.

Par **janus2fr**, le **19/01/2023** à **06:54**

Bonjour,

Votre situation est étonnante. Je suis, personnellement, depuis plusieurs années au coeur d'une succession "difficile" qui dure à être réglée. Depuis le décès de la personne, c'est bien le notaire qui règle l'ensemble des factures arrivant encore à son nom.